



MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du 10/07/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 26/09/2025 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4542, en Sc. indus. de l'ingénieur option ingénierie des constructions, de la composante INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	ANDRIEU	JOEL	PR	63
Mme	GACHES	CLAIRE	CERTIFIE	H1510
M.	GRONVOLD	ARTHUR	AGREGE	H1416
M.	POP	ION OCTAVIAN	PR	60

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 17/11/2025

Président

Vincent Jolivet